

LA PEUR DU CRIME ET LA PERCEPTION DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Question : Comment la peur du crime influe-t-elle sur les attitudes à l'égard du système de justice pénale?

Contexte : Les institutions de justice pénale et les politiques qui les régissent peuvent être fortement influencées par les attitudes du public. L'appui que le public accorde à la police, aux tribunaux, aux établissements correctionnels (les prisons p. ex.) et à la libération conditionnelle peut dépendre de nombreux facteurs. Par la compréhension de ces facteurs, il est possible d'améliorer la communication avec le public et de contribuer à l'élaboration de nouvelles initiatives en matière de justice pénale.

La peur du crime est l'un des facteurs importants qui déterminent les attitudes du public. Les gouvernements réagissent à la peur du crime du public en présentant des mesures législatives qui, espèrent-ils, réduiront cette peur. Ainsi, la compréhension des liens qui existent entre la peur du crime et les attitudes à l'égard du système de justice pénale a des incidences sur l'élaboration de politiques législatives.

Méthode : On a examiné la documentation sur la peur du crime et les attitudes à l'égard du système de justice pénale. L'examen comprenait des rapports quantitatifs et qualitatifs et accordait une attention

particulière aux tendances. Ainsi, on a cherché à savoir si les attitudes ont changé au fil des ans. Les questions correctionnelles (p. ex. l'emprisonnement et la libération conditionnelle) ont occupé une grande place lors de l'examen.

Réponse : Au cours des 25 dernières années, la peur de la victimisation criminelle est demeurée relativement stable, bien qu'elle ait légèrement diminué ces dernières années. En moyenne, 31 % des Canadiens adultes disaient avoir peur. Toutefois, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de se dire craintives (41 % contre 12 %). La peur du crime varie également selon les régions. Les gens ont moins peur dans la région de l'Atlantique, et plus peur en Colombie-Britannique. À l'échelle internationale, le Canada vient au 12^e rang sur 15 pays, devant les États-Unis, mais ses habitants ont moins peur que ceux du Royaume-Uni ou de la France, entre autres. Dans l'ensemble, la plupart des Canadiens disent se sentir en sécurité dans leur quartier, et leurs perceptions de la sécurité personnelle se sont améliorées ces dernières années.

Bien que presque un Canadien sur trois ait peur du crime, le crime n'est pas perçu comme un problème hautement prioritaire pour le gouvernement. Lors d'un récent sondage, seulement 2 % des répondants

voyaient le crime comme un problème sur lequel le gouvernement devait se concentrer, loin derrière les questions de soins de santé, d'éducation et d'économie. Lorsqu'on leur demandait simplement si le crime était un problème (et non pas un problème prioritaire), le pourcentage de gens qui répondent qu'il s'agit d'un problème a diminué avec le temps. Les gens ont peut-être tendance à se sentir plus en sécurité, entre autres, parce qu'ils savent maintenant que le taux de criminalité diminue au Canada. Il y a dix ans, ils avaient en général tendance à croire le contraire tandis qu'aujourd'hui, près de la moitié pense que le taux de criminalité diminuera au cours de la prochaine année.

Des études menées sur les attitudes du public à l'égard du système de justice pénale ont montré que les Canadiens n'appuient pas vraiment les politiques de la ligne dure. L'appui que le public accorde à la peine de mort est à son plus bas, et la majorité des personnes interrogées préfèrent la libération conditionnelle à l'incarcération jusqu'à l'expiration de la peine. Or, il existe un lien direct entre l'appui accordé aux mesures punitives et les attitudes négatives à l'égard du système de justice pénale et la peur du crime. Les gens qui se disent le plus craintifs sont ceux qui sont le plus en faveur de l'incarcération et qui s'opposent le plus énergiquement à la réadaptation.

Incidences sur les politiques :

1. La plupart des Canadiens se sentent en sécurité dans leur collectivité. Il est important de transmettre ces constatations pour faire contrepoids à la façon dont les médias présentent le crime, c'est-à-dire comme un problème omniprésent.
2. Comparativement à d'autres questions, la majorité des Canadiens ne perçoivent pas le crime comme une question prioritaire pour le gouvernement. Ces données aident le gouvernement à garder sa réaction au crime en contexte.
3. Les gens n'appuient pas vraiment les mesures de la ligne dure pour régler la question du crime. La plupart des Canadiens reconnaissent que la réadaptation et la libération conditionnelle contribuent de façon importante à réduire les risques de récidive. On préconise d'ailleurs la poursuite de l'élaboration de programmes de mise en liberté surveillée et de réadaptation.

Source : *La peur du crime et les attitudes à l'égard de la justice pénale au Canada : Bilan des dernières tendances* (Rapport pour spécialistes 2001-02), rédigé par J. V. Roberts, Ottawa, Solliciteur général Canada, 2001.

Pour plus de renseignements :

James Bonta, Ph.D.
Solliciteur général Canada
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2831
Télec. : (613) 990-8295
Courriel : bontaj@sgc.gc.ca

Se trouve également sur le site Internet de Solliciteur général Canada : <http://www.sgc.gc.ca>